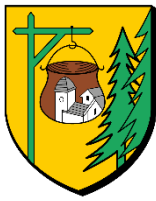


REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard – Froidefontaine – Essavilly  
Communales-en-Montagne

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20160111\_13

### Séance du 11 janvier 2016

**Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 21
- Présents : 16
- Votants : 17

**Date de la convocation :**

4 janvier 2016

**Date d'affichage :**

17 janvier 2016

L'an deux mil seize, le onze janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Jean-Marie GIROD, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Stéphane BERQUAND, Jérôme BORNE, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND (procuration à Claudine QUATREPOINT), Denis VERNEREY.

Mme Carmen VALLET a été désignée comme secrétaire de séance.

---

**Objet : Autorisation d'engager, liquider et mandater  
les dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Le conseil municipal,  
Après avoir entendu le rapport du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1, et L2121-29,  
Vu l'article L232-1 du code des juridictions financières,

Considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2016,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2016 avant le vote du budget 2016 dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015 dans les communes fondatrices de Mignovillard et Communailles-en-Montagne, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

	Mignovillard BP + DM 2015	Communailles-en-M. BP + DM 2015	Montants autorisés
c/20 : Immobilisations incorporelles	15 000 €	0 €	<b>3 750 €</b>
c/21 : Immobilisations corporelles	621 500 €	137 020 €	<b>189 630 €</b>
c/23 : Immobilisations en cours	75 200 €	0 €	<b>18 800 €</b>
	711 700 €	137 020 €	<b>212 180 €</b>

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE